

SOMMAIRE

- Le mot du Président
- Rentrée scolaire : nouveautés
- Echo des circonscriptions
- Parole aux DDEN : scolarisation d'enfants atteints de handicaps ou en grande difficulté
- « Education à la citoyenneté » et « Mémoire »

Directeur de publication

Dany Rosier

ont participé à cette Lettre

Patrick Duyts, Josette Boisneau, Jacques Manceau, Michel Landron, Dany Rosier, Denise Bureau-Landron.

Maquette et réalisation

Patrick Duyts



Nous joindre ou nous rejoindre

Adresse postale

Union des DDEN 49
Relais Accueil Jean Vilar
4 place Jean Vilar 49000 Angers

Courriel

ddenunion49@gmail.com

Site

<https://www.ddenunion49.com/>

Téléphone

06 83 34 00 87

Rencontres et perspective

En juin dernier, notre Union des DDEN du Maine et Loire a rencontré successivement les organisations suivantes : SUD-Education, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNUDI-FO, LIBRE-PENSEE, FCPE.

Ces rencontres donnèrent lieu à des échanges très intéressants autour de notre appréciation de la situation de l'Education Nationale, actuellement gravement menacée.

En effet « le Pacte enseignant », « l'école du futur », les expérimentations initiées à Marseille par le Président de la République, les évaluations d'école, la loi Rilhac modifiant la fonction de la direction d'école, le Projet de loi Brisson... n'étaient pas des sujets inconnus de nos interlocuteurs.

Au cours de ces discussions, il apparaissait clairement que le caractère national de L'Education est menacé par des volontés politiques convergentes d'aller vers l'autonomie d'écoles de plus en plus territoriales, fondées sur des projets différents. Avec pour conséquences d'introduire de la concurrence entre les personnels (« le Pacte ») et les établissements (les écoles des territoires) pour mettre à mal le statut des fonctionnaires d'Etat et les programmes nationaux d'enseignement.

Face à l'urgence de la situation, nous avons proposé l'initiative commune d'une réunion publique réunissant le plus largement possible nos organisations, des enseignants, des parents d'élèves, des citoyens attachés à la défense de l'école de la République.

Dans un premier temps, il s'agit pour nous de mettre au grand jour le démantèlement en cours de l'Education Nationale et d'aider à la réalisation des conditions nécessaires à la résistance unie.

Valérie Pécresse, présidente de la première région française ne vient-elle pas de réclamer « une véritable gouvernance partagée du système éducatif, comme en Allemagne, qui comprendrait la gestion totale des lycées professionnels ; le recrutement de professeurs issus de la société civile dans les lycées ; et **le droit de créer des écoles primaires régionales sous contrat avec l'État** dans les quartiers prioritaires de la Ville, avec une liberté et une autonomie assumée dans le recrutement des enseignants et le projet pédagogique ».

Oui, le péril est imminent !

Notre Union des DDEN du Maine et Loire, au service de l'école publique depuis 1947, continuera à prendre toutes ses responsabilités pour faciliter les liens nécessaires à la résistance unie, pour empêcher le démantèlement de l'Education nationale.

Notre Lettre et notre Site ne manqueront pas de s'en faire l'écho !

Dany Rosier

Rentrée scolaire : nouveautés

Sur la carte scolaire :

L'Union des DDEN 49 rappelle son souhait déjà formulé qu'aucune fermeture de classe ne soit prononcée si le Conseil d'École l'estime infondée au regard de la situation réelle de l'école comprenant le nombre d'élèves handicapés et/ou en grande difficulté inclus dans l'école ainsi que les paramètres concernant les conditions de travail des personnels. Il se félicite à cet égard que les parents et personnels de l'École Boris Vian de St Germain des Prés, avec leur DDEN, aient été entendus et la fermeture prévue annulée malgré une comptabilité inférieure à la grille établie par la DSDEN. Des moyens provisoires ont été attribués aux écoles maternelles de Saint Barthélémy d'Anjou et de Saint Sylvain d'Anjou, mais de nombreuses écoles ont été impactées par des suppressions de postes qui augmentent le nombre d'enfants par classe. La voie du dialogue n'est-elle pas préférable à une décision autoritaire qui priorise l'économie de postes au détriment des besoins scolaires ?

Sur l'Acte 2 de l'inclusion scolaire systématique :



Le Ministère de l'Éducation Nationale a annoncé qu'il s'orientait vers la création d'un nouveau cadre d'emploi d'ARE (Accompagnant à la Réussite Educative) qui fusionnerait AESH et AED. Le fond du problème semble se situer au niveau de la prise en charge des enfants et adolescents dont le handicap (mental et/ou physique) interdit de fait leur scolarisation dans une école ordinaire. C'est malheureusement déjà le cas si on en juge par les difficultés de plus en plus graves rencontrées par les MDPH (désormais MDA) pour trouver des places adaptées et des professionnels qualifiés selon le degré et la nature du handicap de ces enfants.

Le Président de la République a exposé l'ambition de l'acte 2 de l'École inclusive dans les termes suivants : « Notre

ambition est de mettre fin aux établissements fermés dans lesquels les enfants vivent à part.. Les établissements médico-sociaux pour enfants vont donc se transformer pour devenir des plateformes de services coordonnés, en partenariat avec les écoles, les collèges et les lycées ». Cette importante question qui touche au sort de milliers d'enfants et de jeunes qui ont besoin d'une prise en charge adaptée et spécialisée et non d'une école garderie ne mériterait-elle pas un débat national entre toutes les parties directement concernées ? En tout cas, les DDEN que nous sommes auront leur mot à dire et ne se priveront pas d'en discuter avec tous leurs partenaires...

Sur les AESH :



Plusieurs décrets ont été publiés durant l'été concernant les AESH : nouvelle grille indiciaire, indemnité de fonction et possible accès à un CDI au bout de 3 ans. La plupart des organisations syndicales constatent qu'ils ne leur apportent pas d'amélioration en les maintenant dans une extrême précarité et dans des conditions de travail très difficiles : affectations changeantes, emplois du temps éclatés, augmentations du nombre d'élèves à accompagner avec des situations de handicaps très variées et complexes (jusqu'à 7 élèves par semaine sur des créneaux horaires différents...). Les PIAL permettent d'afficher plus d'élèves suivis... en réduisant le temps apporté à chacun...

Sur les évaluations d'école :



Dans plusieurs conseils d'école les DDEN ont été sollicités pour donner leur avis sur « les évaluations d'école » qui semblent se généraliser depuis 2022. Ces évaluations rencontrent une contestation importante des personnels et des syndicats.

Outre que la mission d'inspection est de la responsabilité de l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) de la circonscription, il apparaît d'une part que les textes officiels n'en font aucunement une obligation et, d'autre part, que le risque est grand d'aller vers une mise en concurrence des écoles contraire au principe d'égalité des enfants du pays devant l'enseignement public.

Officialiser ces évaluations ouvrirait la voie au droit des parents de choisir l'école de leurs enfants et à la disparition de la carte scolaire. N'est-ce pas le modèle de l'école privée sous contrat. Interrogés des Maires et élus municipaux nous ont clairement répondu qu'ils n'avaient pas autorité pour évaluer une école qui est du ressort de la seule Éducation Nationale (et pas de personnes privées, d'élus politiques ou de chefs d'entreprises...).

A suivre...

Sur le problème du harcèlement à l'école : (dispositif pHARE):

Cette question, malheureusement utilisée par les médias avec un tintamarre disproportionné étouffant les autres difficultés de la vie scolaire, mérite

toute notre attention mais n'exige pas des arrestations d'élèves menottés dans leur classe.



Elle exige en revanche des moyens humains et professionnels qui font défaut dans nos établissements : enseignants spécialisés, assistants de direction, AESH, PSY relevant de l'Education Nationale, médecins scolaires, personnels infirmiers, RASED...

La loi Rilhac et son application dans nos écoles publiques :

Un décret n°2023-777 du 14 août 2023 abroge et se substitue au décret de 1989 sur la direction d'école. Il soulève plusieurs interrogations dans les écoles. Il entend mettre en œuvre *“une délégation de compétences de l'autorité académique”* et *“une autorité fonctionnelle pour les directeurs d'école”*, sans les définir clairement. Outre l'augmentation de leur charge de travail, il est à craindre que le Directeur d'école se voit contraint de mettre en œuvre des décisions ministérielles relevant jusqu'à présent des seuls personnels d'autorité (Recteur, DASEN, IEN). Une source de tensions susceptible de nuire à la bonne entente des équipes pédagogiques.

Le décret implique également que le Directeur devrait prendre la responsabilité, dans le cadre des PIAL, de répartir les AESH, en sous-nombre, et leur service. Beaucoup craignent de devoir gérer une pénurie au détriment des besoins des enfants handicapés et/ou en grandes difficultés...

Il devient aussi le responsable dans le cadre du PPMS de *“prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes et des biens, l'hygiène et la salubrité de l'école sur le temps scolaire”*. N'était-ce pas la responsabilité des autorités municipales que le directeur devrait désormais partager ? Il devrait aussi *“prendre toute disposition utile concernant l'organisation et le bon fonctionnement de l'école”*, imposer à ses collègues

“des activités pédagogiques” en remettant en cause leur liberté pédagogique (qui s'exerce dans le cadre des programmes scolaires nationaux) ainsi que les fonctions assumées jusqu'à présent par les IEN (en voie de disparition comme représentant du DASEN dans leurs circonscriptions ?).

Les DDEN, dont c'est une des missions, seront très attentifs, au côté des Directeurs d'École et auprès des IEN, aux éventuelles situations de tensions et de conflits que ce Décret risque fort de générer. Nous y reviendrons.

Sur le plan de rénovation des écoles publiques :

Le lancement du premier Comité d'animation du Plan de rénovation écologique des écoles a été l'occasion, le 14 septembre 2023, de présenter la méthode de sélection des projets qui seront soutenus. L'Association des Maires de France (« La Gazette » du 18 septembre) a critiqué la méthode proposée. Sur les 43 908 écoles, 40 000 seraient concernées dans les 10 ans à venir pour un budget de 2 milliards + 500 millions pour la rénovation thermique. Sur les 8 derniers mois, 618 projets de rénovation d'écoles ont été soutenus par l'Etat pour un montant de 618 Euros.

Il reste que l'AMF conteste la méthode consistant à instituer un binôme départemental composé d'un sous-préfet et d'un cadre de la direction des territoires chargé, après discussion avec le DASEN, de prioriser les projets.

En clair, avec ce « guichet unique » l'Etat reprend la main et décide quelles écoles seront ou non rénovées. Le Ministre de l'Education nationale souligne qu'il s'agit « d'inventer l'école du futur » et que seront priorités les projets qui seront engagés dans la logique du Conseil National de la refondation pour l'école (CNR). L'AMF y a vu une subordination de l'aide de l'Etat au projet d'autoévaluation des établissements scolaires dans le cadre du CNR.

Pour les DDEN qui peuvent être consultés sur les dossiers de réhabilitation d'école, toutes les écoles publiques (et non les écoles privées dont le propriétaire est le plus souvent le diocèse) qui ont besoin de cette rénovation doivent être rénovées... à égalité de droits, CNR ou pas.

Sur « la territorialisation de l'école » :

L'Union Départementale des DDEN du Maine et Loire avait, à l'unanimité de son Conseil d'Administration, adopté un appel aux laïques face aux dangers d'éclatement de l'Education Nationale que représenterait *“la territorialisation de l'Ecole publique”*.

Cette *“territorialisation”* a été concrétisée par l'adoption d'un projet de loi en ce sens par le Sénat (Loi Brisson en mars 2023) et par un projet de délibération présenté par Valérie Pécresse, Présidente de la Région Ile de France.

Le Café pédagogique, par la voix de son éditorialiste François Jarraud, informe qu'il s'agirait de créer *“des écoles primaires régionales sous contrat avec l'Etat dans les quartiers prioritaires de la ville avec une autonomie assumée dans le recrutement des enseignants et le projet pédagogique”* et *“y compris en matière d'horaires, de programmes, du choix des élèves et du recrutement des enseignants”*. Idem pour les lycées.

Est-il exagéré de dire qu'il s'agit d'une volonté *“d'en finir avec l'Education nationale ?”* comme l'indique François Jarraud.

En tout cas, pour l'Union des DDEN du Maine et Loire, le rassemblement de tous les amis de l'École publique pour faire face ensemble à cette

orientation de démantèlement de l'Education Nationale est plus que jamais à l'ordre du jour.

Echo des circonscriptions

Saumur

Rénovation de l'école Millocheau



Inauguration de l'école publique Millocheau

L'école Millocheau a été inaugurée le vendredi 8 septembre 2023, après un an de travaux. Rappelons que pendant une année les enseignants et enfants ont été transférés à l'Île des enfants. Les anciens locaux avaient montré leurs limites en termes de fonctionnalité et de sécurité. Les collègues DDEN de Saumur présent(e)s ont pu constater que les enfants vont pouvoir bénéficier d'un équipement moderne répondant aux normes de sécurité.

La rénovation de l'école aura coûté 1,45 M€ et 100 000 € en plus pour la voirie. La rénovation de Millocheau vient après celles des écoles de Maremaillette, des Violettes, du Dolmen, des Hautes Vignes et du Clos Coutard.

Doué Aubance Loire et Thouet

Commune nouvelle : Gennevilliers



En 2022, devant la puissante mobilisation des parents d'élèves, La mairie a dû renoncer à fermer l'école de Chênehutte

qui scolarise tous les élèves de l'école maternelle en une classe alors que l'école de Cunault scolarise les élèves d'élémentaire en deux classes.

En 2023, la mairie de Gennevilliers, à nouveau confrontée à la mobilisation, a dû renoncer à fermer l'école de St Georges-des-Sept-Voies qui scolarise les élèves de l'école élémentaire alors que Grézillé regroupe tous les élèves de l'école maternelle en une classe en raison du retrait d'un poste que l' Education nationale a refusé de restituer en septembre.

Nous continuons à suivre attentivement ces deux situations pour lesquelles les parents d'élèves et les enseignants se sont rapprochés des DDEN depuis 2022 et la première mobilisation.

Commune nouvelle : Brissac-Loire-Aubance

En 2022, devant la très puissante mobilisation de nombreux citoyens des communes déléguées, la mairie avait dû renoncer à mettre en œuvre des regroupements d'école, donc des fermetures d'écoles envisagées dans son Projet de « l'école idéale ».

En 2023, le projet de fermer à terme l'école Simone Veil de St Rémy la Varenne rénovée et inaugurée le 7 septembre 2018 (coût minimum de la rénovation 700 000 €) a soulevé une très forte mobilisation des parents d'élèves et de citoyens de la commune. Le mercredi 28 juin dernier en présence de plus de cent citoyens très opposés à cette perspective, dans une commune où l'école privée resterait la seule école en cas de fermeture de l'école publique, les élus ont dû suspendre leur projet le renvoyant à une concertation avec les citoyens.

Présents à cette réunion publique, à la demande d'habitant(e)s de la commune, nous avons apporté de précieuses informations éclairant le rôle respectif de la mairie et de l'Education nationale.



Réunion publique le 28 juin dans la cour de l'école Simone Veil

Nous continuons à suivre attentivement cette situation et la situation de toutes les écoles de Brissac Loire Aubance, attachés que nous sommes au maintien d'une école publique dans chaque village.

Parole aux DDEN

La scolarisation d'enfants atteints de handicap ou en grande difficulté

Beaucoup de choses sont dites et écrites sur cette question devenue une préoccupation souvent majeure dans nos écoles. Se soucier des conditions d'orientation et de scolarisation de ces enfants fait partie des missions des DDEN. L'Union des DDEN 49 ouvre donc la discussion sur les voies et les moyens permettant de répondre aux besoins de ces élèves selon la nature et le degré de leur handicap et difficultés.

Un dossier complet sur cette question et figurera prochainement sur le site de notre Union : ddenunion49.com

Témoignage

En visitant l'école maternelle pour rédiger mon rapport annuel, j'ai pris connaissance de la situation d'une petite fille gravement handicapée moteur et mentale.

Celle-ci était prise en charge par la Maison Départementale de l'Autonomie (ex MDPH) :

<https://www.mda.maine-et-loire.fr/>

Elle disposait d'une AESH. Son intégration se déroulait convenablement avec une grande attention des personnels et les liens chaleureux manifestés par les autres élèves de sa classe et de l'école. Néanmoins, elle ne disposait pas d'un lit adapté (sieste) et d'une « chaise à roulettes » pour assurer des petits déplacements ; l'enfant devant être portée.

Le DDEN, avec la famille, les personnels de l'école et le soutien du Conseil d'école, a entrepris les démarches nécessaires : contact avec la MDA et les professionnels spécialisés, courriers aux autorités, participation à une réunion comprenant toutes les personnes s'occupant de cette enfant... L'IEN et le Maire ont été, bien entendu, informés.

Les autorités municipales ont fait livrer un lit et une chaise à roulettes.

De plus, lors de cette rentrée scolaire, l'enfant a bénéficié d'un fauteuil roulant aux dimensions adéquates qui facilite sa circulation dans toute l'école...

Les enfants handicapés n'ont-ils pas le droit de disposer de conditions adaptées pour une scolarisation en établissement scolaire quand cela s'avère possible et/ou dans une structure spécialisée quand cela s'avère nécessaire ?

Une discussion a eu lieu dans mon Conseil d'École sur cette question. La plupart des participants ignoraient les

démarches que les parents devaient entreprendre pour faire valoir les droits de leur enfant : indemnités, établissements spécialisés, personnels aidants (ex : les AESH) ... Le DDEN, lui, peut, si les parents le demandent, les accompagner à la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). En principe, elle se réunit, pour les enfants, une fois par mois. Le DDEN peut aider à remplir le dossier et à le défendre pour une mise en œuvre la plus rapide possible dans l'intérêt de l'enfant pour éviter des années d'attente.

« Concours Education à la Citoyenneté » et « Mémoire »

2023-2024

Lettre commune IA, ONM49, AMOPA 49 et Union des DDEN49



Renseignement ou inscription aux concours « Education à la citoyenneté » ou « Mémoire » 2023-2024 contactez

Jacques Manceau : jacques.gmanceau@orange.fr

Union des DDEN 49
Au service de l'école publique depuis 1947

Assemblée Générale

Tous les adhérent(e)s de l'Union sont invité(e)s à participer

Samedi 25 novembre 2023

À partir de 8H30 début de l'A.G. 9H00

Relais accueil Jean Vilar

4 place Jean Vilar à Angers